



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 26 JANVIER 2021**

Le 26 janvier 2021 à 18h30

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » légalement convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni à la salle polyvalente à Sainte-Sigolène sous la Présidence de Monsieur Xavier DELPY, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELPY Xavier, **Président** (avec pouvoir de ETEOCLE Pierre)

LYONNET Jean Paul (avec pouvoir de CHAUSSINAND Sandrine) – JOLIVET Guy (avec pouvoir de BLANGARIN Catherine) – FREYSSENET Dominique – RIFFARD Patrick – MONCHER Jean-Pierre (avec pouvoir de LAMBERT Céline) – TREVEYS Marc – MONTAGNON Jean-Philippe

Vice-Présidents,

LIOThIER Claudine - REY-MANIFICAT Dominique - BRUN Pierre – PONCET André – COLLANGE Christian, **Conseillers délégués,**

ARNAUD Sandrine – BENVENUTO-DECHAUX Sonia – BONNEFOY Christian – BORY René – BOURGIN-BAREL Paul – BRAYE Yves – BRUN Adeline – CONVERS Jean François – DI VINCENZO Caroline (avec pouvoir de PETIT Eric) – FAVIER Christianne – FREYSSENET-PEYRARD Mathieu (avec pouvoir de MICHEL-DELEAGE Christelle) - GAMEIRO Isabelle – GERPHAGNON Antoine – GESSEN Jeanine – GIRAUDON Jean-Pierre – GUILLOT Françoise – JAMON Luc – MAISONNEUVE Denise - PETIOT Christine – PICHON Cécile – ROUCHOUSE Didier – Alain SAEZ, **conseillers communautaires titulaires**, formant la majorité des conseillers communautaires.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES : BLANGARIN Catherine (a donné pouvoir à JOLIVET Guy) – CHAUSSINAND Sandrine (pouvoir donné à LYONNET Jean-Paul) - ETEOCLE Pierre (pouvoir donné à DELPY Xavier) – MICHEL-DELEAGE (pouvoir donné à FREYSSENET-PEYRARD Mathieu) Christelle – DUPLAIN Jocelyne - CHALAMET Yvan - LAMBERT Céline (pouvoir donné à MONCHER Jean-Pierre) – PETIT Eric (pouvoir donné à DI VINCENZO Caroline) - MASSON-COLOMBET Valérie

ETAIENT ABSENTS : BONNET Delphine

Mme Claudine LIOThIER est élue secrétaire de séance.

La réunion débute à 18h40. Le Président Xavier DELPY procède à l'appel des présents. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire précédent du 15 décembre 2021. Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Il présente ensuite à l'assemblée ses vœux pour la nouvelle année.

ADMINISTRATION GENERALE

1- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-01

OBJET : Attributions de compensation définitives 2020

Rapporteur : Le Président, Xavier DELPY

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (CONTRE : 0 – ABSENTIONS : 6 (BORY René – FAVIER Christianne – GUILLOT Françoise – JOLIVET Guy (avec pouvoir de BLANGARIN Catherine) – SAEZ Alain – POUR : 35), **approuve** la proposition d'attributions de compensation définitives 2020 (vu le rapport de la CLECT du 12 janvier 2021 /calculs dérogatoires au droit commun) et les **valide** comme suit :

Communes	AC 2020 définitives
Bas en Basset	86 983,00 €
Beauzac	509 873,00 €
Boisset	7 001,00 €
La Chapelle d'Aurec	204 564,00 €
Les Villettes	232 941,00 €
Monistrol sur Loire	1 101 269,00 €
St Pal de Chalencon	110 225,00 €
St Pal de Mons	639 649,00 €
Ste Sigolène	2 276 707,00 €
Tiranges	49 299,00 €
TOTAL	5 218 511,00 €

Communes	AC 2020 définitives
Malvalette	- 17 430,00 €
Solignac sous Roche	- 3 521,00 €
St André de Chalencon	- 4 789,00 €
Valprivas	- 1 298,00 €
TOTAL	- 27 038,00 €

TOURISME

2- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-02

OBJET : LANDESTINI ET TERRIENS D'ABORD – Proposition de partenariat avec la CCMVR

Rapporteur : Le Vice-Président, Guy JOLIVET

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** la mise à disposition gratuite de l'ensemble des chalets et bâtiment d'accueil du site « l'Orée du Pichier » à Boisset dans le cadre de stages effectués par l'association Terriens d'abord / LANDESTINI pour, dans un premier temps, deux ou trois sessions en

- 2021 hors saison et hors vacances scolaires afin de soutenir l'association dans leur première année de mise en place ;
- **autorise** le Président à signer une convention d'utilisation des chalets par l'association dans le cadre de ces stages.

3- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-03

OBJET : Flux vision Tourisme – Plateforme VisitData

Rapporteur : Le Vice-Président, Guy JOLIVET

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement des dispositifs « Flux Vision Tourisme » et « Visit Data » pour les années 2021 et 2022 ; dont la participation de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron s'élèvera à 488.50 € TTC/an ;
- **autorise** le Président à signer toutes les formalités liées à ce renouvellement.
-

4- OBJET : Office de Tourisme Intercommunal : participation des communes de Monistrol sur Loire, Beauzac et Bas-en-Basset concernant les missions non touristiques 2021

→ Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de surseoir à cette décision. Les membres du conseil souhaitent un complément d'information. Cette question sera examinée à nouveau en commission « Tourisme ».

5- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-04

OBJET : Parc de la Biodiversité – Livret des espèces remarquables

Rapporteur : Le Vice-Président, Guy JOLIVET

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** l'impression de 1000 exemplaires du livret des espèces remarquables du Parc de la biodiversité ; il sera également téléchargeable en ligne.
- **propose** la mise en vente de cet outil dans les bureaux de l'Office de Tourisme à 2 € l'unité, (recettes à l'office de tourisme) ;

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-05

OBJET : Cession des parcelles cadastrées AM n° 787, 788 et 789 à la SAS RIBEYRON par la commune de Sainte Sigolène- Intervention à l'acte

Rapporteur : Le Vice-Président, Dominique FREYSSINET

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** l'intervention de la CCMVR à l'acte de vente des parcelles cadastrées AM n° 787 (73 m²), 788 (415 m²) et 789 (64m²) à la SAS RIBEYRON pour un montant total de 3 912€,

- d'approuver que le prix de cette vente soit intégralement versé à la commune de Sainte Sigolène et que la CCMVR ne réclamera aucun pourcentage de cette cession n'ayant réalisé aucun investissement sur ces tènements.
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte de cession avec ladite société,
- **charge** le Président de l'exécution de la présente et de tous les actes afférents.

7- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-06

OBJET : ZA les Pins - commune de Sainte Sigolène : Travaux d'alimentation basse tension et HTA

Rapporteur : Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** l'avant-projet des travaux cités en objet,
- **confie** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- **fixe** la participation de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron au financement des dépenses à : 13 446,70 € et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

8- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-07

OBJET : ZA les Pins - commune de Sainte Sigolène : Travaux d'alimentation basse tension et HTA

Rapporteur : Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** l'avant-projet des travaux cités en objet,
- **confie** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune de Ste Sigolène est adhérente,
- **fixe** la participation de la Communauté de Communes au financement des dépenses à 14 324,72 € et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- **atteste** que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

9- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-08

OBJET : Avis du conseil communautaire sur une nouvelle demande de dérogation au repos dominical des salariés dans les établissements de commerce de détail sur le territoire de la commune de MONISTROL sur LOIRE (février 2021)

Rapporteur : Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **donne un avis favorable** sur la dérogation à la règle du repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail

ainsi que sur la liste des quatre dimanches de février 2021 (Dimanche 7 février 2021- Dimanche 14 février 2021 -- Dimanche 21 février 2021 -- Dimanche 28 février 2021) proposés afin que Monsieur le Maire de la commune de MONISTROL sur LOIRE fixe par arrêté les dates des dimanches lors desquelles les commerces de détail sont autorisés à employer leurs salariés le dimanche, l'employeur étant tenu à respecter la réglementation prévue en la matière par le code du travail.

SOLIDARITES TERRITORIALES

10- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-09

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Le Vice-Président, Patrick RIFFARD

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** la création du groupement CDAD pour une durée de 7 ans ;
- **autorise** le Président à signer la convention constitutive de la CDAD et son avenant.

11- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-10

OBJET : Avenant à la convention régissant les permanences de Notaires sur le territoire de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron

Rapporteur : Le Vice-Président, Patrick RIFFARD

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **valide** l'avenant à la convention régissant les permanences de Notaires sur le territoire de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron.
- **autorise** le Président à signer le document.

12- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-11

OBJET : Appel à projet / Conférence des Financeurs de Haute-Loire : développer des actions de prévention de la perte d'autonomie

Rapporteur : Le Vice-Président, Patrick RIFFARD

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **autorise** le service Enfance Jeunesse Social à répondre à l'appel à projets de la conférence des financeurs avant le 31/01/2021
- **autorise** le Président à engager les dépenses afférentes à ce projet, et signer tous les actes qui pourraient être nécessaires à sa réalisation, y compris les demandes de subvention

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

13- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-12

OBJET : Convention de partenariat avec les cinq associations reconnues d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2020

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des équipements sportifs, Marc TREVEYS.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de la convention de partenariat avec les associations sportives et culturelles intercommunales suivantes :
 - L'école de Cirque à Sainte-Sigolène (association L'Hurluberlu)
 - Le club de Rugby à Monistrol sur Loire (Rêve XV)
 - Le club d'escalade Monistrol sur Loire (Monistrol Verticale)
 - Le club d'athlétisme de Monistrol sur Loire (ACSM)
 - Le club d'athlétisme de Bas en Basset et Sainte Sigolène (Athlé43)
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les cinq associations concernées.

14- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-13

OBJET : Demande de transfert en tant qu'association intercommunale : tir à l'arc « Les Archers de la Jeune Loire »

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des équipements sportifs, Marc TREVEYS.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** la demande émise par l'association de tir à l'arc « Les Archers de la Jeune Loire » de devenir une association intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2022.

15- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-14

OBJET : Demande de subvention Trail Tiranges Tour 2021

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des équipements sportifs, Marc TREVEYS.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une subvention au Techni Trail de Tiranges pour l'édition 2021 d'un montant de 1 500 €.

ENFANCE JEUNESSE

16- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-15

OBJET : MJC le Monteil : Avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'association MJC le Monteil , la CCMVR » et la commune de Monistrol.

Rapporteur : La Conseillère déléguée, Claudine LIOTHIER

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **PROLONGE** la convention tripartite pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 à la convention.

FINANCES PROSPECTIVE

17- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-16

OBJET : Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes - Plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Rapporteur : Le Président, Xavier DELPY

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la prolongation, pour une année à compter du 1er janvier 2021, de la durée de la convention initiale au regard du contexte sanitaire. Le nouveau terme est donc fixé au 31 décembre 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le présent avenant, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

18- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-17

OBJET : Modification délibération d'ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2021 au budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **décide de retirer** la délibération n° CCMVR20-12-15-12 du 15 décembre 2020
- **autorise** l'ouverture de crédits anticipés d'un montant de 72 000.00 € en section d'investissement pour l'exercice 2021 sur le budget annexe ordures ménagères.

RESSOURCES HUMAINES

19- DELIBERATION N° CCMVR21-01-26-18

OBJET : Convention d'adhésion au service Santé au travail du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Rapporteur : Le Président, Xavier DELPY

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité **autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service Santé au travail (formule retenue : Formule 1 : médecine préventive, psychologue du travail et prévention des risques professionnels : Coût annuel de l'adhésion par agent : 65 € et adhésion à la mission d'inspection en sécurité et santé au travail 300 €/an), à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

19 - INFORMATION : Décisions prises dans le cadre des délégations au Président / au Bureau *Rapporteur : Le Président : Xavier DELPY*

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CCMVR20-07-28-10 visée par la Sous-Préfecture portant délégation d'attributions au profit de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CCMVR20-07-28-10 visée par la Sous-Préfecture portant délégation d'attributions au profit du Bureau

Décisions du Président (du 07-12-2021 au 19-01-2021)

N° DEC20201207-01 du 07/12/2020 : Décision portant souscription d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € pour une durée maximale de 12 mois avec le Crédit Agricole Loire Haute Loire (EURIBOR 3 mois moyenne +0.45 % le tout flooré à 0.45% en cas d'Euribor 3 mois moyenne négatif, des frais d'engagement de 0.05% du montant maximal du crédit soit 750€, et d'une commission de non utilisation de 0.05%)

N°DEC20201211-01 du 11/12/2020 : Signature de la convention de mise à disposition

De la « salle de Cirque » de Sainte-Sigolène à compter du 1er janvier 2020

N°DEC20201215-01 du 15/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 15 décembre au 4 01 2021

N°DEC20201215-02 du 15/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 21 au 31 décembre 2020

N°DEC20201215-03 du 15/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 21 au 31 décembre 2020

N°DEC20201215-04 du 15/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 21 au 31 décembre 2020

N°DEC20201215-05 du 15/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 28 au 31 décembre 2020

N°DEC20201215-06 du 15/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 28 au 31 décembre 2020

N°DEC20201215-07 du 15/12/2020 : Modification de la régie AAGDV et prolongation jusqu'au 1er mars 2021

N°DEC20201215-08 du 15/12/2020 : signature de la modification de marche n°2 du marché relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ayant pour objet l'ouverture de l'aire jusqu'au 28 février 2021

N°DEC20201218-01 du 18/12/2020 : signature d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Ecole Intercommunale de Musiques et de Danses des Marches du Velay Rochebaron (EIMD) pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2021

N°DEC20201218-02 du 19/12/2020 : signature de deux conventions de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Communautaire d'Information Jeunesse et d'Accompagnement à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de trois ans

N°DEC20201221-01 du 21/12/2020 : signature d'un contrat à durée déterminée du 04 janvier 2021 au 03 janvier 2022 au grade de technicien territorial pour exercer les fonctions de chargée de mission environnement et développement durable à raison de 35 h hebdomadaires

N°DEC20201222-01 du 22/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 1er au 31 mars 2021

N°DEC20201222-02 du 22/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 1er au 31 mars 2021

N°DEC20201222-03 du 22/12/2020 : Attribution du marché relatif à la phase 2 de l'analyse des besoins sociaux à l'entreprise SAS POPULUS sise 33 Rue François Garcin à Lyon (69003) pour un

montant de huit cinq cent cinquante euros hors taxes (8 550 € HT) soit dix mille deux cent soixante euros toutes taxes comprises (10 260 € TTC).

N°DEC20201224-01 du 24/12/2020 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 4 au 8 janvier 2021

N°DEC20201230-01 du 30/12/2020 : Annulation de la décision 20201222 du 22 décembre 2020 pour le recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 1er au 31 mars 2021

N°DEC20210106-01 du 06/01/2021 : Accueil d'un stagiaire classe Ulys 3ème du 11 janvier 2021 au 22 janvier 2021

N°DEC20210107-01 du 07/01/2021 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 11 janvier au 31 mars 2021

N°DEC20210107-02 du 07/01/2021 : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement le 11 janvier 2021

N°DEC20210112-01 du 12/01/2021 : Signature la modification de marché n°1 du marché relatif à l'étude pour la mise en place de la redevance spéciale avec l'entreprise OPTAE et ayant pour objet la prolongation de six (mois) du marché.

N°DEC0210112-02 du 12/01/2021 : Signature du marché de fournitures des colonnes aériennes personnalisables avec l'entreprise ASTECH sise ZA Plaine d'Alsace, 7 Avenue de l'Europe 68190 ENSISHEIM pour un montant maximum, sur la durée du marché de quatre cent cinquante mille euros hors taxes (450 000 € HT) soit cinq cent quarante mille euros toutes taxes comprises (540 000 € TTC).

Décisions du Bureau (du 07-12-2021 au 19-01-2021)

N°BU-20-12-08-02 du 08/12/2020 : Priorisation des enjeux culturels du territoire : validation de la priorisation des enjeux culturels du territoire, comme suit, afin de permettre au Cabinet Culture & Territoires de poursuivre son accompagnement :

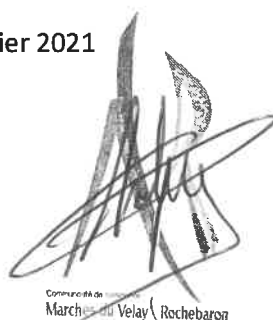
1. Proximité de l'offre
2. Accessibilité économique
3. Diversité des propositions culturelles / audace artistique
4. Consistance de l'offre visant les jeunes publics / capacité des acteurs
5. Capacité à engendrer des relations interpersonnelles
6. Valeur dans l'attractivité touristique
7. Considération adressée aux jeunes retraités en tant qu'acteurs de la culture
8. Capacité de l'activité culturelle à susciter l'esprit d'innovation
9. Anticipation sur le vieillissement de la population.

N°BU21-01-19-01 du 19/01/2021 : Attribution de subvention Fonds d'Intervention Local (FIL) pour Cofinancement Leader – Entreprise BEYSSAC – Boisset qui prévoit l'achat de matériel de production : scie, raboteuse, toupie, compresseur et gerbeur ainsi que des travaux électriques d'installation de machines. Le montage du cofinancement s'établit de la manière suivante :
Coût total projet : 46 077.85 € / Montant LEADER : 7 372.46 € / FIL CCMVR : 1 843.12 €

Fin de la séance à 20h20.

Fait à Monistrol sur Loire, le 28 janvier 2021

Le Président, Xavier DELPY



Commune de
Marche du Velay Rochebaron